

Objet : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L. 2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientation budgétaire.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport. Désormais, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel : structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail.

Le présent rapport est transmis par le Maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il donne lieu à un débat et est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

I / Un contexte économique instable

Le contexte international particulièrement instable fragilise depuis quelques années les perspectives économiques dans de nombreux domaines d'activité.

Cette situation conduit les acteurs économiques et les investisseurs à se réfugier dans un réflexe d'attente.

Après les deux années de ralentissement économique consécutives au Covid, le déclenchement du conflit en Ukraine, l'augmentation des matières premières et de l'énergie, l'inflation généralisée perturbe les indicateurs économiques et sociaux et aggrave la situation des plus fragiles.

Parallèlement, la hausse des taux d'intérêt, entretenue par les banques centrales afin de juguler l'inflation, contribue à ralentir l'investissement, en particulier dans des secteurs aussi essentiels que le bâtiment, ce qui explique, pour partie, les difficultés auxquelles se trouve actuellement confronté le secteur du logement.

Au niveau national, les prévisions de croissance sur lesquelles se fonde le projet de loi de finances pour 2024, déjà révisées à la baisse par les services de Bercy, restent encore, avec un objectif affiché

de + 1,4% du PIB, très optimistes, au regard des perspectives de la Banque de France, qui table davantage sur une croissance de 0,9%.

Le déficit du budget de l'Etat, encore élevé à 4,4% du PIB, le niveau de sa dette à plus de 3000 milliards d'Euros et l'alourdissement prévisible de la charge de celle-ci pour les finances publiques dans ce contexte de forte hausse des taux d'intérêt, obèrent toute augmentation significative des dotations aux collectivités locales.

L'inflation qui devrait s'établir à + 3.2 % en 2024, reste élevée et aura un impact sur la consommation des ménages et de fait le ralentissement de l'économie.

Dans ce contexte difficile, **la municipalité est restée fidèle à ses objectifs** en souhaitant avant toute chose défendre le pouvoir d'achat des Tarasconnais.

Les dépenses de fonctionnement de la commune ont été bien maîtrisées afin d'absorber les surcoûts liés à la crise sanitaire mais aussi à l'envolée des dépenses d'énergie.

Les engagements sont tenus afin de mener des politiques publiques qui feront de Tarascon une ville toujours plus moderne, plus attractive, plus vivante, plus résiliente, solidaire et apaisée.

II/ Les recettes réelles de fonctionnement

Le total des produits de fonctionnement pour l'exercice 2024 (hors résultat reporté) est estimé à 22 405 600 €, il est en diminution de 71 060.34 €, soit - 0.32 % par rapport au budget 2023 et se décompose de la manière suivante :

Le chapitre 73 - impôts et taxes :

D'un montant total de 18 438 700 € (soit 82.34 %) des recettes réelles de fonctionnement), il est en augmentation de 300 000 € par rapport à l'année 2023 et se décompose de la manière suivante :

a) Fiscalité directe :

La fiscalité directe s'élève à 7 832 000 € (contre 7 483 000 € au BP 2023) soit une augmentation de 349 000 €.

Cette augmentation correspond à la revalorisation des valeurs locatives cadastrales, proportionnelle à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2022 à novembre 2023 soit pour l'année 2024 → + 3.90 %.

Les taux de taxe foncière pour le bâti et le non bâti quant à eux restent inchangés par rapport à l'année 2023 et sont respectivement de 38.88 % et 58.16 %.

b) Fiscalité Indirecte :

Les principales recettes de fiscalité indirecte représentent 1 184 000 € (contre 1 233 000 € au budget 2023) soit une diminution de 49 000 €, qui correspond au cumul des éléments suivants :

Pour information, la plupart de ces inscriptions budgétaires sont basées sur les réalisations de 2023

- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal : - 21 000 €,

- Taxe sur la consommation Finales d'Electricité : + 50 000 €.

- Taxe additionnelle aux droits de mutation : - 70 000 €, pour s'établir à 380 000 € en 2024. Cette révision prudente s'appuie sur une comparaison des réalisations passées, de 693 000 € en 2022 à 465 751 € en 2023. L'écart significatif entre ces deux années met en lumière la volatilité inhérente à ces recettes, fortement influencées par les fluctuations du marché immobilier. En adoptant un taux de diminution similaire à celui observé précédemment, nous ajustons notre prévision pour 2024, ce qui reflète notre engagement à adopter une gestion budgétaire prudente, alignée sur les dynamiques actuelles du marché.

- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : - 10 000 €. La mise en place de la taxe sur la publicité extérieure montre son efficacité, visant à réduire la pollution visuelle. En conséquence, le produit de cette taxe diminue, passant de 62 000 € en 2023 à 52 000 € en 2024, reflétant la diminution des surfaces publicitaires et l'enlèvement progressif de panneaux. Cette évolution s'aligne avec notre objectif de préserver l'esthétique de notre environnement.

Les autres recettes de ce poste à savoir : Droits de place et Taxe Locale sur les Pylônes Electriques restent stables par rapport à 2023, soit respectivement 73 000 € et 50 400€.

c) Fiscalité reversée par l'Agglomération :

L'attribution de compensation versée par notre intercommunalité, l'ACMM, reste stable pour l'année à venir, s'élevant à 8 707 700 €, identique à celle de 2023. Cette constance s'explique par l'absence de nouveaux transferts de compétences entre la commune et notre intercommunalité durant cette période, reflétant une situation budgétaire stable dans le cadre de nos relations intercommunales.

Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire, les dernières informations transmises par A.C.C.M. quant à la stabilité de cette enveloppe, nous permettent d'inscrire au Budget Primitif un montant égal à celui de l'exercice 2023 soit de 715 000 €.

Le chapitre 74 - Dotations et Subventions

Ce chapitre d'un montant total de 2 740 500 € représente 12.24 % des ressources de fonctionnement. Il est en diminution de 394 900 € par rapport à 2023 et se décompose de la manière suivante :

- Dotation de Solidarité Urbaine, 770 000 €, elle évolue dans les mêmes proportions que l'enveloppe nationale de la DSU qui a été abondée de 90 millions cette année et représente donc pour la commune de Tarascon une augmentation de 70 000 € par rapport au BP 2023.

- Allocations Compensatrices, estimées à 895 000 €, sont en augmentation de 20 000 € par rapport à 2023. Celle-ci correspond comme évoqué précédemment pour la fiscalité, à l'application du

coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales (+ 3.90 %) uniquement sur les bases de foncier bâti.

- Participation de l'État, le compte 7478, connaît une baisse significative, passant de 617 000 € en 2023 à 32 000 € en 2024. Cette réduction est principalement attribuable à l'absence de reconduction de la dotation "filet de sécurité inflation" estimée à 600 000 €.

Pour information l'éligibilité de notre commune à la dotation "filet de sécurité inflation" a été calculée en déduisant une recette exceptionnelle de 240 000 € encaissée en 2022, correspondant à un remboursement de taxes foncières de la ville perçues à tort par les services fiscaux entre 2016 et 2021. Convaincus de respecter les critères d'obtention de cette dotation après ajustement, nous avons intégré cette celle-ci dans notre prévision budgétaire. Cependant, la DGFIP a inclus cette recette dans ses calculs, remettant en cause notre éligibilité. Face à cette interprétation, la commune a déposé un recours auprès du tribunal administratif, actuellement en cours d'instruction, pour faire valoir que cette recette exceptionnelle ne devrait pas influencer notre droit à la dotation.

En résumé, la diminution des participations de l'État dans le chapitre 74 s'explique par la combinaison de la non-reconduction de la dotation spécifique liée à l'inflation ainsi que la non-reconduction d'une subvention pour le plan France Relance cyber sécurité, partiellement compensée par une nouvelle dotation de 30 000 € pour l'extension des horaires de la médiathèque.

-La Dotation Générale de Décentralisation quant à elle, reste stable pour s'établir à un montant de 109 000 €.

- Subventions du Conseil Régional : 9 000 €, en baisse de 1 000 € par rapport au BP 2023, un ajustement qui reflète le taux d'utilisation des équipements sportifs.

- Subventions du Conseil Départemental : 84 700 €, se décomposent en 50 000 € alloués aux festivités, un montant identique à celui de 2023. Les autres aides du Département, destinées à la petite enfance et aux activités sportives, demeurent inchangées vis-à-vis de l'année précédente. La seule modification notable est une réduction de 1 000 €, pour utilisation des équipements sportifs due à une diminution de la fréquentation.

- Subventions de la Caisse d'Allocations Familiales : 816 000 € pour 2024, représentant une hausse significative de 111 000 € par rapport à l'allocation de 705 000 € en 2023. Cette progression est principalement due à l'expansion de nos services pour la petite enfance, marquée par l'ouverture de la crèche "Il était une fois", qui augmentera sa capacité d'accueil, entraînant ainsi l'octroi d'aides supplémentaires en adéquation avec ce développement.

Simultanément, le secteur jeunesse bénéficie d'un élargissement de son offre, avec l'extension de la capacité d'accueil du centre aéré de 60 à 80 places les mercredis, y compris 4 places dédiées à l'inclusion de personnes en situation de handicap. Cette extension des services se traduit par un accroissement des subventions de la CAF, qui tient compte à la fois de l'ajout de berceaux et de l'augmentation des places au sein du pôle jeunesse.

Ces améliorations contribuent à un renforcement des allocations familiales, réparties entre les initiatives pour la petite enfance et celles pour le pôle jeunesse, chacune bénéficiant d'un soutien

financier spécifique de la CAF, incluant un bonus pour la prise en compte de l'inclusion des personnes handicapées.

Le chapitre 013 - Atténuations de charges :

Doté initialement de 150 000 €, recule de 48 000 €. Cette ligne budgétaire, destinée à recenser les remboursements pour maladies du personnel communal, se caractérise par sa complexité de prévision en raison de l'imprévisibilité des événements. Ainsi, la définition de ce montant repose sur l'analyse des moyennes observées lors des exercices précédents.

La réduction de 48 000 € est principalement due à un ajustement spécifique réalisé en 2023 : l'intégration d'une enveloppe de 48 000 € pour compenser les coûts d'une mission d'optimisation des charges de personnel. Cette opération, rémunérée à hauteur de 25 % sur les remboursements effectués et plafonnée à 40 000 €, nécessitait l'inscription d'un montant équivalent dans le budget précédent afin d'en neutraliser les effets financiers. Cette démarche avait pour but d'aligner les dépenses avec les gains escomptés sans impacter négativement l'équilibre budgétaire global.

Le chapitre 70 - Produits des services du domaine :

Il affiche un budget de 816 000 € pour 2024, révélant une progression de 14 900 € par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est due à divers ajustements :

- Les revenus issus des occupations du domaine public ont augmenté de 9 200 €, en cohérence avec les performances de l'année passée.
- Bien qu'une diminution de 15 000 € ait été constatée dans les entrées du château, basée sur les fréquentations de 2023, le théâtre a bénéficié d'une hausse de 15 000 € de ses recettes, calculée d'après les ventes de billets de la même période.
- L'augmentation de 19 000 € pour les contributions parentales aux services de la petite enfance est le résultat de l'expansion de notre capacité d'accueil, notamment avec l'inauguration de la structure Multi Accueil Petite Enfance « Il était une fois ». En parallèle, la cantine a vu les paiements des parents réduits de 14 000 €, cette décision étant également fondée sur les encaissements de 2023.

Ces ajustements démontrent une gestion dynamique des services proposés par la commune, répondant efficacement aux variations de demande et d'utilisation de nos administrés.

Le chapitre 75 - Autres produits de gestion courante :

Il affiche pour 2024 des revenus en hausse, atteignant 253 400 € contre 211 400 € en 2023, soit un accroissement de 42 000 €. Cette progression est attribuée à deux évolutions majeures :

L'augmentation de 37 000 € des recettes locatives, résultant de l'intégration de nouveaux commerces dans notre parc immobilier. Cette expansion s'inscrit dans la stratégie municipale visant à revitaliser le centre ancien, en diversifiant l'offre commerciale pour stimuler l'activité économique et sociale.

Un gain de 5 000 € provenant de la gestion optimisée des mises en fourrière, qui s'aligne sur les interventions de l'année précédente. Cette action participe à l'amélioration du cadre de vie en ville, en contribuant à la lutte contre les véhicules en stationnement gênant ou abandonnés, souvent désignés comme "véhicules ventouse".

Ces ajustements, fondés sur les données réelles de l'année écoulée, manifestent l'engagement de la commune à dynamiser le cœur historique et à renforcer l'attractivité urbaine, tout en assurant une gestion rigoureuse et réactive des espaces publics.

Le chapitre 76 – Produits financiers :

Ce chapitre, enregistre les revenus de valeurs mobilières acquises auprès de la CNR et qui sont estimés à 7 000 €.

III/ Les dépenses réelles de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement est estimé à 22 196 000 €, en diminution de 308 600 €, soit - 1.33% par rapport au budget 2023. L'ensemble de ces dépenses se décompose de la manière suivante :

Le chapitre 011 - Charges à caractère général

Ces dépenses vont diminuer de 1 1023 100 € en 2024, s'établissant à un montant de 5 215 500 € contre 6 308 600 € en 2023. Cette diminution de 17.33% s'explique principalement par la réduction des coûts liés à l'énergie, y compris l'électricité, le gaz, et le carburant. Cette estimation, fondée sur la consommation de 2023, prévoit une baisse d'environ 14% des coûts, anticipant une diminution des prix de l'énergie sur le marché.

En dehors des dépenses énergétiques, le reste du chapitre 011 montre une augmentation globale de 4%, en phase avec le taux d'inflation. Cette évolution reflète la capacité de la commune à ajuster ses dépenses aux réalités économiques, tout en conservant la qualité des services proposés aux administrés.

Détails par Classe de Compte :

Classe 60 (Achats) : Cette catégorie inclut les dépenses pour les achats de biens et de services nécessaires à l'activité de la commune, comme les fournitures de bureau, les matières premières, et les équipements. Ces comptes évoluent légèrement avec une hausse de 1%, démontrant une adaptation précise aux besoins opérationnels de la commune malgré l'inflation.

Classe 61 (Services extérieurs) : Comprenant les dépenses liées aux services fournis par des tiers (location, honoraires, assurances, entretien), cette classe enregistre une augmentation de 122 900 €,

soit 8.5%. Cette hausse est notamment marquée par une croissance des coûts d'assurance et des coûts de maintenance accrus, liées à l'expansion des infrastructures et à l'amélioration des équipements pour la sécurité afin d'améliorer le cadre de vie et le bien-être de nos concitoyens.

Classe 62 (Charges de communication et d'événementiel), Cette catégorie affiche une stabilité remarquable par rapport à 2023, grâce à deux ajustements significatifs. D'abord, l'annulation d'une dépense exceptionnelle liée au déménagement des fonds bibliothèque et archives vers la nouvelle médiathèque et ensuite, une diminution substantielle de 45% des frais de téléphonie, rendue possible par l'adoption de nouvelles technologies, contribuant à compenser les augmentations dans d'autres segments de dépense de cette classe. Ensemble, ces mesures ont permis de maintenir l'équilibre budgétaire de la classe 62, en dépit d'une croissance modeste de 3%, assurant ainsi la continuité des activités de communication et d'organisation d'événements sans surcoût par rapport à l'année précédente.

Conclusion

Ces ajustements budgétaires mettent en lumière les efforts continus de la commune pour naviguer à travers les défis économiques, tout en poursuivant des objectifs stratégiques clairs.

La gestion prudente et stratégique des dépenses, notamment dans les domaines de l'énergie, des services extérieurs, et de la communication, témoigne de l'engagement de la commune à optimiser l'utilisation des ressources publiques au bénéfice de ses administrés.

Le chapitre 012 - Charges de personnel :

Le budget primitif de l'année 2023 s'élevait à 12 930 400 euros, tandis que celui de 2024 est estimé à 13 571 000 euros, ce qui représente une augmentation d'environ 4,95 % d'une année sur l'autre, soit une inscription supplémentaire de 640 600 €.

Les raisons de cette augmentation sont à la fois conjoncturelles et organisationnelles.

1/ L'impact des dispositions nationales RH :

Les mesures prises en faveur du pouvoir d'achat dès le 1^{er} juillet 2023 à savoir l'augmentation du point d'indice de 1.5% et la revalorisation des grilles indiciaires à la même date auront un impact significatif sur une année complète. Ces dispositions représentent 1.62 % du chapitre 012 soit 220 000 euros.

Au 1^{er} janvier 2024, tous les agents ont bénéficié de 5 points majorés sur leurs traitements pour un coût annuel de près de 115 000 euros (soit 0.85% du chapitre 012)

La mise en œuvre de la prime forfaitaire exceptionnelle de pouvoir d'achat, même si elle est facultative dans la Fonction Publique Territoriale, a été décidée par Monsieur le Maire afin d'aider un nombre important d'agents à faire face aux difficultés causées par l'inflation dans leur vie quotidienne. Elle représente un engagement financier pour la collectivité, s'élevant à 140 000 euros, soit plus de 1 % des charges RH et sera versée avant le mois de juin 2024.

Depuis 2023, plusieurs agents bénéficient d'aménagement du temps de travail afin d'être maintenus dans l'emploi grâce aux dispositions relatives au temps partiel thérapeutique ce qui nécessite le recrutement d'agents pour compléter la quotité non travaillée. Ainsi l'agent autorisé continue à percevoir son traitement à temps complet (hors primes calculées sur la quotité effectivement travaillée). Ces mesures ont également un coût supplémentaire pour la collectivité.

Par ailleurs, comme chaque année, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) va représenter environ 155 000 euros.

Enfin, la mise en place du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) devrait générer une dépense nouvelle d'environ 60 000 euros.

2/ Les effets des recrutements et des départs :

En 2023, dans le cadre de l'ouverture de la crèche « il était une fois » au mois de juin et considérant les quotas d'encadrement obligatoires en raison de l'augmentation de la capacité d'accueil, des recrutements ont été effectués en cours d'année.

De même, pour assurer le travail de préparation à l'ouverture prochaine de la médiathèque et pour son bon fonctionnement avec une ouverture au public élargie et un service de qualité à destination de ses administrés, des recrutements ont également été réalisés en 2023.

Ces éléments ont un impact en année pleine soit une augmentation de 81 000 euros en 2024 ce qui représente environ 0.6% du chapitre 012.

En 2024, le coût estimé pour les créations nouvelles de postes indispensables au bon fonctionnement de la commune représentera 197 000 euros soit environ 1,45 % des charges de personnel. Dans ce coût, il faut considérer le reclassement de certains agents déclarés inaptes à leurs fonctions.

Ces nouvelles embauches sont également justifiées par les besoins spécifiques de la commune pour assurer le bon fonctionnement des services mais aussi pour remplacer des départs intervenus en 2023.

Il est intéressant de savoir que plusieurs départs n'ont pas pu être remplacés en cours d'année 2023 ainsi qu'en ce début d'année 2024. Ces postes vacants temporairement qui seront pourvus en 2024 génèrent une diminution du budget d'environ 0,6 % du chapitre soit 77 000 euros. Cela met notamment en lumière la difficulté de pourvoir certains emplois dans la fonction publique.

Il faut également prendre en considération que deux agents qui ne sont plus en activité (démission et licenciement) bénéficient encore cette année des dispositions relatives au versement de l'Allocation de Retour à l'emploi pour un coût annuel de 38 000 euros soit 0.3% du chapitre 012.

Enfin, dans un souci de rationalisation et d'économies, plusieurs départs intervenus au cours de l'année 2023 ne seront pas remplacés, ce sera également le cas en 2024, ce qui permet de générer une diminution significative de 2% soit 300 000 euros, démontrant une gestion proactive des effectifs et une optimisation des postes existants et des coûts dans l'organisation de la collectivité.

En conclusion, l'ensemble de ces éléments est conforme à la vision stratégique à long terme de la commune, visant à apporter aux administrés un service public de proximité de qualité.

STRUCTURE DES EFFECTIFS

FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS

Effectif global au 01/01/2024

Différents statuts des agents publics sur des emplois permanents de la collectivité	Nbre d'agents	Répartition en %
(Emplois non permanents non comptabilisés)	272	100,00 %
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	252	93.00 %
Non titulaires sur remplacement temporaire d'agents publics sur emploi permanent (Art L332-13, 2b)	6	2.00 %
Non titulaires sur vacance temporaire d'emploi (Art L 332-14) – Attente recrutement d'un fonctionnaire	11	4.00 %
Autres agents (n'occupant pas un emploi permanent)	3	1.00 %

Différents statuts des agents publics sur des emplois permanents de la collectivité – base au 01/01/2024	Part de la rémunération par rapport au Chapitre 012
(Emplois non permanents non comptabilisés)	
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	78.00 %
Non titulaires sur remplacement temporaire d'agents publics sur emploi permanent (Art L332-13, 2b)	2.2 %
Non titulaires sur vacance temporaire d'emploi (Art L 332-14) – Attente recrutement d'un fonctionnaire	2.55 %
Autres agents (n'occupant pas un emploi permanent)	0.99 %

DEPENSES DE PERSONNEL : PART DU REGIME INDEMNITAIRE

Agents en position d'activités (tout statut) au 1 ^{er} janvier 2024 : Part du régime indemnitaire	%/Chapitre 012
Primes et indemnités au titre de l'article 111 (Prime fin d'année)	1.99%
Autres primes et indemnités (IFSE/IAT/Indemnités fonction)	7.24 %
NBI	1.25%

DUREE EFFECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL

La collectivité applique les dispositions relatives au protocole du temps de travail. La grande majorité des agents travaille sur la base de 37h30 hebdomadaires. Les cycles de travail mis en place, peuvent être hebdomadaires, pluri-hebdomadaires ou annuels selon les services et les métiers de la collectivité.

Par exemple, les agents à temps complet travaillant sur la base de 5 jours hebdomadaires (37h30) bénéficient de 25 jours de congés annuels (5 fois les obligations hebdomadaires), 15 jours d'ARTT et ont la possibilité d'obtenir deux jours supplémentaires dits « de fractionnement » selon les dispositions en vigueur. Le retrait du jour de solidarité est réalisé sur l'ARTT sauf pour les agents annualisés qui effectuent 1607 heures.

Les droits à congés et ARTT sont proratisés en fonction du temps travaillé et du cycle de travail (autorisation de travail à temps partiel).

Le chapitre 014 - Atténuations de produits

Ce chapitre maintient sa stabilité avec une allocation de 17 000 €, spécifiquement affectée au remboursement des dégrèvements de taxe d'habitation pour les logements vacants.

Pour information il est intéressant de noter que notre commune bénéficie à nouveau cette année (en raison de son rang de 236^{ème} sur 250), d'une exonération de sa contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), conformément à l'article L2336-3 III du code général des collectivités territoriales, précisant que les 250 premières communes, sélectionnées selon un indice synthétique fondé sur des critères sociaux et financiers, sont dispensées du prélèvement à cette contribution qui s'élevait les années précédentes à environ 300 000 €.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Il présente un total de 3 230 500 € en 2024, constituant 14.69% des dépenses de fonctionnement et affichant une hausse de 143 300 € par rapport au budget prévisionnel de 2023. Ce chapitre recouvre principalement diverses contributions et subventions, détaillées comme suit :

- Contribution au service d'incendie : Fixée à 1 666 000 €, cette contribution augmente cette année de 35 000 €, illustrant l'engagement de la commune envers la sécurité et la prévention des risques.
- Contribution au SIVU pour la piscine : S'élevant à 350 000 €, cette participation finance la gestion d'une infrastructure essentielle aux loisirs et au bien-être des citoyens.
- Autres contributions et cotisations : Incluant le PIDAF, le PNR Alpilles, le SICAS, et le SI2VB, elles totalisent 97 300 €, enregistrant une augmentation de 8 500 €, ce qui démontre le soutien à diverses initiatives territoriales.
- Forfait communal versé aux écoles privées : Atteignant 275 000 €, avec une augmentation d'un montant de 6 800 €, cela met en lumière l'importance de l'éducation dans les priorités communales.

- Subvention au CCAS : D'un montant de 503 000 €, en hausse de 23 000 €, elle vise à renforcer l'action sociale et le soutien aux individus et familles vulnérables.
- Subventions aux associations : Maintenues à 523 000 €, elles reflètent le soutien constant de la commune aux dynamiques associatives locales.
- Créances admises en non-valeur : Augmentant de 35 000 € pour atteindre 55 000 €, cette hausse est principalement liée à des travaux effectués d'office par la commune pour le compte de tiers sur un immeuble frappé par un péril, travaux qui ont été suivis de la vente du bien immobilier dans le cadre d'une succession vacante, ce qui n'a pas permis de régler intégralement la dette.

Les autres raisons de l'augmentation globale de ce chapitre sont principalement dues à l'ajustement face à l'inflation et à l'inscription d'une créance supplémentaire pour admission en non-valeur.

Cette évolution témoigne de la gestion proactive et attentive de la commune, face aux enjeux financiers et économiques.

Le chapitre 66 - Charges financières

D'un montant de 152 000 €, marquant une progression de 45 600 € par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance est attribuable à un nouvel emprunt souscrit fin 2023, dont les fonds seront utilisés au cours du deuxième trimestre 2024. En conséquence, cela entraînera des coûts supplémentaires, avec 13 000 € d'intérêts ainsi que 32 600 € d'Intérêts Courus Non Échus (ICNE).

Le chapitre 67 - Charges Exceptionnelles

Ce chapitre dont le montant s'élève à 10 000 euros reste stable par rapport au prévisionnel 2023, il enregistre exclusivement, les dépenses d'annulations de titres sur exercices antérieurs.

IV/ Le financement disponible de l'exercice 2024

Suite à l'exposé ci-dessus, nous pouvons déterminer les différentes épargnes :

L'épargne de gestion, soit la différence entre nos recettes et nos dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêt de la dette, s'établit pour 2024 à 361 600 €.

L'épargne brute, c'est-à-dire l'épargne de gestion après déduction du remboursement des intérêts de la dette (152 000 €), se situe à 209 600 €.

La capacité d'autofinancement nette, soit l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette (1 013 000 €) + la reprise du résultat reporté de fonctionnement de l'exercice 2023 (3 314 300 €) s'établit à 2 510 900 €.

Enfin pour déterminer le financement disponible pour les investissements de 2024, il convient d'ajouter à cette capacité d'autofinancement nette, les principales ressources propres d'investissement, soit le fonds de compensation de la TVA (1 657 300 €), la taxe d'aménagement (90 000 €), les amendes de police (100 000 €), les remboursements d'avance forfaitaire (100 000 €), les recettes de périls imminents (100 000 €), les cessions immobilières (150 000 €), les subventions (4 748 600 €) dont 57 % sont issues du Conseil Départemental.

L'ensemble de ces ressources porte notre financement prévisionnel disponible pour l'exercice 2024 à hauteur de 9 456 800 €

Il conviendra également afin de financer l'ensemble des investissements programmés sur l'exercice 2024 d'un montant de 11 506 800 € de recourir à un montant maximum d'emprunt de 2 050 000 €.

Pour information le recours à l'emprunt reste maîtrisé et modéré, il représente 17.81 % du financement de nos investissements 2024, les 82 % restant correspondent essentiellement au cumul de l'autofinancement, des subventions et du FCTVA.

V / L'endettement

Caractéristiques de l'encours de dette

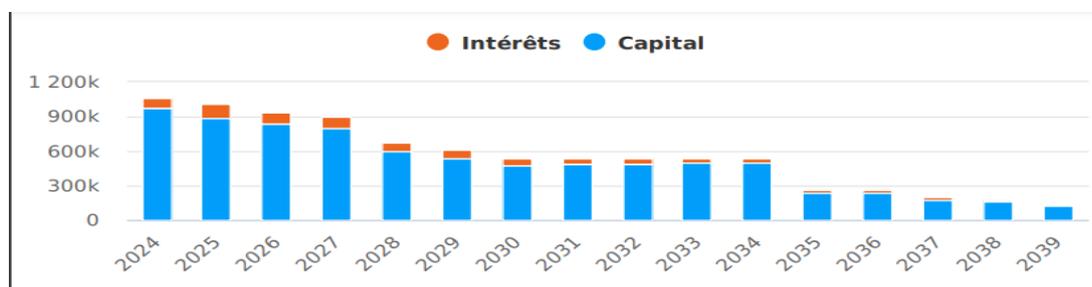
Dette par type de risque au 1er janvier 2024

Type	Encours	%	Taux moyen
Fixe	5 923 177.26 €	98.34 %	1.29 %
Variable	100 000.00 €	1.66 %	4.44 %
Ensemble des risques	6 023 177.26 €	100,00%	1.23 %

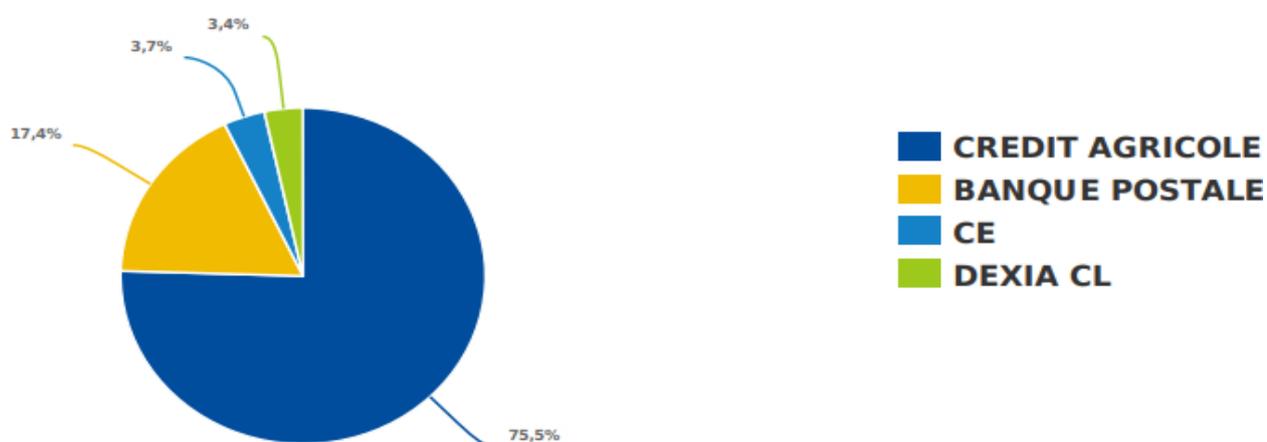
Au 1^{er} janvier 2024 l'encours de dette s'établit à 6 023 177.26 € représentant un endettement par habitant de 380 €, soit un niveau 53 % inférieur aux communes de notre strate qui se situe à 816 € par habitant. En cas de recours au montant maximum d'emprunt de l'année 2024 soit 2 050 000 € + (2 000 000 € de report de 2023), ce ratio s'établirait au 31 décembre 2024, après remboursement de l'annuité en capital (1 013 000 €) à 572 € par habitant toujours bien inférieur à la moyenne de la strate.

Enfin on peut constater que la commune a mis en place une stratégie de sécurisation de sa dette, tout d'abord au regard de sa structure avec une proportion à 98.34% d'emprunt à taux fixe, avec un taux moyen de 1.29% ainsi qu'un classement dans la charte Gissler, destinée à favoriser une meilleure compréhension des risques liés aux produits financiers, où la totalité de notre dette est classée en A1, à savoir dans la catégorie sans aucun risque et aucun emprunt toxique.

Profil d'extinction de dette



Répartition par prêteur



VI / Evolution BP 2023 / BP 2024 - Section de Fonctionnement

Evolution BP 2024 / BP 2023 Section fonctionnement (Hors dépenses et recettes exceptionnelles)		
Année	BP 2023	BP 2024
PRODUITS de fonctionnement	22 476 660,34	22 405 600,00
Evolution Produit N / N-1 (Volume)	-	71 060,34
Evolution Produit N / N-1 (%)		-0,32%
Décomposition des produits de fonctionnement par chapitre		
013 Atténuation de charges	198 060,34	150 000,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		-24,27%
70 Produits des services du domaine	801 100,00	816 000,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		27,16%
73 Impôts et taxes	18 138 700,00	18 438 700,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		1,65%
74 Dotations et subventions	3 122 400,00	2 740 500,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		-12,23%
75 Autres prod de gest courante	211 400,00	253 400,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		19,87%
76 Produits financiers	5 000,00	7 000,00

CHARGES de fonctionnement (hors : Chap 66 Intérêts dette)	22 353 200,00	22 044 000,00
Evolution Charges N / N-1 (Volume)		1 424 246,93
Evolution Charges N / N-1 (%)		-1,17%
Décomposition des charges de fonctionnement par chapitre		
011 Charges à caractères général	6 308 600,00	5 215 500,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		-17,33%
012 Charges de personnel	12 930 400,00	13 571 000,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		4,95%
014 Atténuations de produits	17 000,00	17 000,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		-94,85
65 Autres charges de gestion	3 087 200,00	3 230 500,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		4,64%
67 Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00
Epargne de gestion	123 460,34	361 600,00
Evolution Epargne de gestion N / N-1		1,93
Intérêt de la Dette	106 400,00	152 000,00
Epargne Brute	17 060,34	209 600,00
Résultat reporté N-1	2 403 339,66	3 314 296,48
Remboursement du capital	1 070 000,00	1 013 000,00
Capacité d'autofinancement Nette	1 350 400,00	2 510 896,48

VII / Section d'investissement 2024 et plan pluriannuel prévisionnel

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT 2024 - 2027								
Nature comptable	BP 2024 Dépenses	BP 2024 Recettes	BP 2025 Dépenses	BP 2025 Recettes	BP 2026 Dépenses	BP 2026 Recettes	BP 2027 Dépenses	BP 2027 Recettes
Total Avances Forfaitaires	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total Remboursement sub ETAT Aide à la relance de la construction durable	35 000,00	-	-	-	-	-	-	-
Total Trvx pour cpte de tiers (Périls Imminent)	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total Espaces publics Ferrages	1 980 000,00	-	1 980 000,00	-	-	-	-	-
Total Espaces publics ferrages	-	902 900,00	-	913 100,00	-	-	-	-
Total Extension & Réhabilit* Ecole J Macé + salle Malraux	520 000,00	283 800,00	-	-	3 520 000,00	1 921 200,00	3 000 000,00	2 402 600,00
Total Théâtre Municipal	243 000,00	-	-	-	-	-	-	-
Total Trvx Maison Bel Age	20 000,00	-	-	-	-	-	-	-
Total Trvx MMA	20 000,00	-	-	-	-	-	-	-
Total Trvx Rénovation Energétiques Ecoles	869 000,00	666 000,00	600 000,00	450 000,00	-	-	-	-
Total Trvx Rénovation EP	1 363 000,00	750 000,00	-	-	-	-	-	-
Total Travaux Boulevard Gambetta renforcement cadereau	446 200,00	192 000,00	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL OPERATIONS STRUCTURANTES - AP/CP	5 696 200,00	2 994 700,00	2 780 000,00	1 563 100,00	3 720 000,00	2 121 200,00	3 200 000,00	2 602 600,00
Nature comptable	BP 2024 Dépenses	BP 2024 Recettes	BP 2025 Dépenses	BP 2025 Recettes	BP 2026 Dépenses	BP 2026 Recettes	BP 2027 Dépenses	BP 2027 Recettes
Total Acquisition Immobilière	810 000,00	561 000,00	500 000,00	250 000,00	500 000,00	250 000,00	500 000,00	250 000,00
Total Acquisition Matériel	301 000,00	40 500,00	350 000,00	-	350 000,00	-	350 000,00	-
Total Acquisition Matériel informatique	295 000,00	143 900,00	100 000,00	-	100 000,00	-	100 000,00	-
Total Acquisition Mobilier	30 000,00	-	40 000,00	-	40 000,00	-	40 000,00	-
Total Acquisition mobilier scolaire	20 000,00	-	22 000,00	-	22 000,00	-	22 000,00	-
Total Acquisition Véhicule	180 000,00	18 700,00	150 000,00	-	150 000,00	-	150 000,00	-
Total Collection et œuvres d'art	12 500,00	-	-	-	-	-	-	-
Total Etude	125 000,00	43 300,00	100 000,00	-	100 000,00	-	100 000,00	-
Total Logiciel	120 100,00	42 500,00	50 000,00	-	50 000,00	-	50 000,00	-
Total Participation investissement	611 500,00	210 000,00	385 000,00	175 000,00	385 000,00	175 000,00	385 000,00	175 000,00
Total Restauration Patrimoine	880 900,00	547 500,00	838 800,00	471 800,00	735 000,00	407 000,00	250 000,00	104 000,00
Total Travaux batiments communaux	795 100,00	13 300,00	400 000,00	160 000,00	600 000,00	249 300,00	400 000,00	166 000,00
Total Travaux batiments scolaires	13 000,00	-	-	-	-	-	-	-
Total Travaux de Proximité	852 000,00	416 500,00	840 000,00	420 000,00	840 000,00	420 000,00	840 000,00	420 000,00
Total Travaux electriques	200 000,00	57 800,00	30 000,00	-	30 000,00	-	30 000,00	-
Total Travaux Forêt communale	19 500,00	8 900,00	-	-	-	-	-	-
Total Travaux Voirie	545 000,00	-	370 000,00	154 000,00	6 220 000,00	6 503 800,00	4 620 000,00	1 920 600,00
SOUS TOTAL AUTRES OPERATIONS	5 810 600,00	2 103 900,00	4 175 800,00	1 630 800,00	10 122 000,00	8 005 100,00	7 837 000,00	3 035 600,00
TOTAL GENERAL	11 506 800,00	5 098 600,00	6 955 800,00	3 193 900,00	13 842 000,00	10 126 300,00	11 037 000,00	5 638 200,00
Reports	4 886 012,74	1 854 699,73						
FCTVA (Base N-1)		1 657 000,00		2 280 912,67		954 844,03		2 084 456,28
TOTAL GENERAL + (FCTVA + Reports)	16 392 812,74	8 610 299,73	6 955 800,00	5 474 812,67	13 842 000,00	11 081 144,03	11 037 000,00	7 722 656,28
TOTAL DEPENSE NETTE (Dep - Rec)	7 782 513,01		1 480 987,33		2 760 855,97		3 314 343,72	

VIII /Rétrospective budgétaire de fonctionnement 2021 à 2023

Année	CA 2021	CA 2022	CA 2023
PRODUITS de fonctionnement	20 768 005,50	21 786 360,82	22 729 598,54
Evolution Produit N / N-1 (Volume)		1 018 355,32	943 237,72
Evolution Produit N / N-1 (%)		4,90%	4,33%
Décomposition des produits de fonctionnement par chapitre			
013 Atténuation de charges	151 263,43	172 641,56	160 567,86
Evolution Produit N / N-1 (%)		14,13	6,99
70 Produits des services du domaine	561 040,07	787 402,68	821 591,23
Evolution Produit N / N-1 (%)		40,35	4,34
73 Impôts et taxes	17 582 849,57	18 049 865,15	18 369 639,57
Evolution Produit N / N-1 (%)		2,66	1,77
74 Dotations et subventions	2 266 605,71	2 553 513,55	2 933 385,06
Evolution Produit N / N-1 (%)		12,66	14,88
75 Autres prod de gest courante	201 043,59	212 514,06	436 725,78
Evolution Produit N / N-1 (%)		5,71	105,50
76 Produits financiers	5 203,13	10 423,82	7 689,04
CHARGES de fonctionnement	17 646 479,83	19 486 772,94	20 286 779,52
Evolution Charges N / N-1 (Volume)		1 840 293,11	800 006,58
Evolution Charges N / N-1 (%)		10,43%	4,11%
Décomposition des charges de fonctionnement par chapitre			
011 Charges à caractères général	3 293 103,76	4 430 836,04	4 901 049,50
Evolution Charges N / N-1 (%)		34,55	10,61
012 Charges de personnel	11 332 488,05	11 896 115,45	12 398 895,79
Evolution Charges N / N-1 (%)		4,97	4,23
014 Atténuations de produits	290 894,00	291 152,00	10 958,00
Evolution Charges N / N-1 (%)		0,09	-96,24
65 Autres charges de gestion	2 729 994,02	2 868 669,45	2 975 876,23
Evolution Charges N / N-1 (%)		5,08	3,74
Epargne de gestion	3 121 525,67	2 299 587,88	2 442 819,02
Evolution Epargne de gestion N / N-1		- 821 937,79	143 231,14
Intérêt de la Dette	118 057,52	106 491,18	90 584,47
Epargne Brute	3 003 468,15	2 193 096,70	2 352 234,55
Remboursement du capital	1 034 356,64	1 028 138,69	1 066 443,67
Epargne Nette	1 969 111,51	1 164 958,01	1 285 790,88

IX /Prospective budgétaire de fonctionnement

Information sur la Différence entre Épargne Budgétaire et Prospective

- Le Budget Prévisionnel

Le budget prévisionnel 2024 est établi avec une approche prudente, adoptant une stratégie de gestion en "bon père de famille". Cette méthode consiste à surestimer les dépenses et à sous-estimer les recettes. L'objectif est de créer une marge de sécurité financière, nous permettant de faire face aux imprévus sans compromettre la stabilité de nos finances. Cette démarche, bien qu'essentielle pour une gestion prudente, aboutit à une estimation conservatrice de l'épargne.

- L'Analyse Prospective

En contraste, l'analyse prospective s'appuie sur des données ajustées des réalisations de 2023, en y appliquant une prévision d'inflation. Cette approche nous offre une vision plus optimiste et réaliste, anticipant une augmentation des recettes et une réduction des dépenses par rapport au budget prévisionnel. Cette méthode d'évaluation permet d'identifier des opportunités d'épargne plus significatives, en optimisant notre gestion financière face aux tendances économiques actuelles.

- Conclusion : Une Épargne Prospective Plus Importante

La différence notable entre l'épargne issue du budget prévisionnel et celle de l'analyse prospective réside dans l'optimisation des prévisions financières. Tandis que le budget prévisionnel assure une base sécuritaire par sa prudence, l'analyse prospective révèle le potentiel d'une gestion plus efficace et d'une épargne accrue. Cette dernière approche, en s'appuyant sur une analyse fine des tendances et des réalisations ajustées, démontre que notre capacité à générer une épargne plus importante repose sur une gestion adaptative et prévoyante.

PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2024 - 2027

Hypothèses				
Inflation	4,00%	3,00%	2,00%	2,00%
Base Fiscale	3,90%	3,00%	2,00%	2,00%
Evolut. Taux fiscalité	0%	0%	0%	0%
Année	2024	2025	2026	2027
PRODUITS de fonctionnement	22 495 477,48	22 874 796,99	23 090 535,05	23 284 638,44
Evolution Produit N / N-1 (Volume)		379 319,51	215 738,06	194 103,38
Evolution Produit N / N-1 (%)		1,69%	0,94%	0,84%
Décomposition des produits de fonctionnement par chapitre				
013 Atténuation de charges	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		-	-	-
70 Produits des services du domaine	854 454,88	880 088,53	897 690,30	915 644,10
Evolution Produit N / N-1 (%)		3,00	2,00	2,00
73 Impôts et taxes	18 449 675,67	18 681 208,34	18 840 194,11	19 002 359,60
Evolution Produit N / N-1 (%)		1,25	0,85	0,86
74 Dotations et subventions	2 719 308,91	2 833 540,96	2 867 252,30	2 875 688,43
Evolution Produit N / N-1 (%)		4,20	1,19	0,29
75 Autres prod de gest courante	304 038,02	311 959,16	317 398,34	322 946,31
Evolution Produit N / N-1 (%)		2,61	1,74	1,75
76 Produits financiers	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Evolution Produit N / N-1 (%)		-	-	-

Année	2024	2025	2026	2027
CHARGES de fonctionnement	21 294 593,12	21 459 153,07	21 504 817,16	21 685 385,60
Evolution Charges N/N-1 (Volume)	1 007 813,60	164 559,95	45 664,09	180 568,45
Evolution Charges N/N-1 (%)		0,77%	0,21%	0,84%
Décomposition des charges de fonctionnement par chapitre				
011 Charges à caractères général	4 715 772,99	4 594 035,34	4 484 502,53	4 522 923,69
Evolution Charges N/N-1 (%)		-2,58	-2,38	0,86
012 Charges de personnel	13 556 000,00	13 453 000,00	13 567 000,00	13 687 000,00
Evolution Charges N/N-1 (%)		-0,76	0,85	0,88
014 Atténuations de produits	12 000,00	341 123,00	341 000,00	341 000,00
Evolution Charges N/N-1 (%)		2 742,69	-0,04	0,00
65 Autres charges de gestion	3 010 820,13	3 070 994,73	3 112 314,63	3 134 461,92
Evolution Charges N/N-1 (%)		2,00	1,35	0,71
Epargne de gestion	1 200 884,37	1 415 643,92	1 585 717,90	1 599 252,83
Evolution Epargne de gestion N/N-1		214 759,56	170 073,98	13 534,93
Intérêt de la Dette	127 354,36	165 404,46	193 252,98	244 339,06
Epargne Brute	1 073 530,01	1 250 239,47	1 392 464,92	1 354 913,77
Remboursement du capital	1 052 545,21	1 008 425,49	1 038 619,34	1 139 852,88
Epargne Nette	20 984,80	241 813,98	353 845,58	215 060,90

Année	2024	2025	2026	2027
Fonctionnement Produits exceptionnels	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Fonctionnement Charges exceptionnelles	12 600,00	12 600,00	12 600,00	12 600,00
Investissement Produits Hors PPI	190 000,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
Capacité d'investissement (hors subvention et emprunt)	208 384,80	429 213,98	541 245,58	402 460,90
Dépenses investissement PPI (Pour 2024 BP+report)	16 392 812,74	6 955 800,00	13 842 000,00	11 037 000,00
Recettes investissement PPI	8 610 299,73	5 478 602,00	11 081 144,03	7 722 656,28
Besoin de financement	7 574 128,21	1 047 984,02	2 219 610,39	2 911 882,82
Emprunt exercice	4 050 000,00	1 600 000,00	2 355 000,00	3 222 000,00
Variation du fonds de roulement	- 3 524 128,21	552 015,98	135 389,61	310 117,18
Fonds de roulement initial	4 345 609,60	821 481,39	1 373 497,36	1 508 886,98
Fonds de roulement final	821 481,39	1 373 497,36	1 508 886,98	1 819 004,15
Encours de dette au 31/12	9 060 632,05	9 612 206,56	10 928 587,22	13 010 734,34
Capacité de desendettement /an	8,44	7,69	7,85	9,60
Taux d'Epargne	4,77	5,47	6,03	5,82
Endettement / hab	572,05	594,96	704,62	867,38
Endettement / hab Strate 10 000 à 20 000 hab	816,00	816,00	816,00	816,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) et notamment son article 107 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoyant le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport ;

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de :

Article 1 : Prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2024.

Article 2 : Approuver les orientations budgétaires de l'année 2024.